



Grandes cultures

N°35 Bilan Mais

17/12/2018



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
Aquitaine - Limousin

Animateurs filières

Céréales à paille

Philippe PENICHO
FREDON Limousin
ppenichou@fredon-limousin.fr
Suppléance : CDA 87
valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Maïs

Valérie LACORRE / CDA 87
valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr
Suppléance :
FREDON Limousin
ppenichou@fredon-limousin.fr

Oléagineux

Valérie LACORRE / CDA 87
valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr
Suppléance :
FREDON Limousin
ppenichou@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes
22 Rue des Pénitents Blancs,
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grandes cultures
NA N°xx du xx/xx/201x »*



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Maïs : Bilan de la campagne 2018

Dans ce document, les codes de l'échelle BBCH seront systématiquement indiqués entre parenthèses, aux côtés du stade traditionnellement employé.

- **Réseau de surveillance Maïs Limousin - Campagne 2018**

Le réseau de surveillance « Bulletin de Santé du Végétal Limousin – Maïs » a été composé de 14 parcelles :

2 en Corrèze : Dampniat et Ligniac

4 en Creuse : Evaux Les bains, Marsac, Peyrat La Nonière et Saint Maurice La Souterraine

7 en Haute-Vienne : Coussac Bonneval, Feytiat, Flavignac, Janailhac, Panazol, Saint Laurent/Gorre, Val d'Issoire

1 en Dordogne : Jumilhac Le Grand

Ces parcelles fixes ont été suivies par les Chambres d'agriculture de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, la FREDON Limousin et un exploitant en Creuse. Toutes les parcelles de maïs de ce réseau étaient destinées à du maïs fourrage.

- **Bilan climatique pour la campagne maïs – 2018** (source météo France)

Avril 2018 : Très doux, assez bien arrosé et peu ensoleillé.

Les pluies sont dispersées tout au long du mois, la pluviométrie est excédentaire de 15 %. La température moyenne se situe 3°C au-dessus de la normale.

Mai 2018 : Doux, arrosé, peu ensoleillé

Après un début de mois sec, jusqu'au 11, les pluies deviennent fréquentes et orageuses. La pluviométrie mensuelle est proche de la normale.

La température moyenne se situe 1°C au-dessus de la normale.

Juin 2018 : Chaud, orageux en début de mois, puis sec après le 15.

Avec des orages donnant des cumuls parfois marqués la pluviométrie mensuelle est proche de la normale, mais les pluies sont concentrées en début de mois.

Il commence à faire chaud, la température moyenne est supérieure à la normale de 2 °C.

Juillet 2018 : Ensoleillé, chaud et sec (4 jours de pluie au lieu d'une dizaine).

Le cumul des pluies agrégées sur le département affiche un déficit de 15 %, mais en raison des orages, grande disparité d'un poste à l'autre.

La température moyenne se situe 2°C au-dessus de la normale.

Episode orageux marqué le 04/07.

Août 2018 : Ensoleillé, très sec et chaud.

Episode caniculaire en début de mois, la température moyenne se situe 2°C au-dessus de la normale.

Essentiellement des averses orageuses les 8 et 9 puis autour du 28.

Septembre 2018 : chaud et sec

- **Bilan culturel de la campagne maïs - 2018**

Quelques dates clés du réseau pour cette campagne :

- Les semis ont été effectués du 27 avril au 4 juin 2018. En Creuse, des semis ont démarré fin avril mais sur le reste du territoire, des semis plus tardifs de mi-mai à fin mai 2018. Avec les pluies importantes durant l'hiver et les mois d'avril et mai pluvieux, il était difficile d'intervenir tôt sur les parcelles.

- Le développement du maïs de la levée à 8 feuilles a été régulier au mois de juin avec des températures chaudes. Mais sur le sud et l'ouest du département de la Haute-Vienne, il y a eu un épisode orageux violent qui a détruit les jeunes pousses ou retardé fortement leur développement.



Cda 87 V.LACORRE



- La floraison a été tardive, fin juillet début août. A ce moment-là (début août) un épisode caniculaire a pénalisé fortement la fécondation. Il a été constaté de l'avortement des grains et de l'échaudage des grains du haut de l'épi.
- Le maïs a continué son cycle difficilement jusqu'à la maturité avec un très gros stress hydrique sur l'ensemble du territoire Limousin.
- La récolte en maïs ensilage a commencé très précocement (vers le 20 août) avec des maïs sec sur pied et des épis qui n'étaient pas arrivés à maturité.
- Dans l'ensemble des rendements très hétérogènes selon les types de sol et les épisodes orageux (6 à 14t de MS) maïs de qualité moyenne.

• Bilan sanitaire de la campagne maïs 2018

Ravageurs

Limaces

Du semis à la levée, le risque limace a été élevé en mai. Puis de mi-mai à juin, malgré les pluies régulières, il a été constaté de faibles dégâts de limaces car les maïs se développaient rapidement.

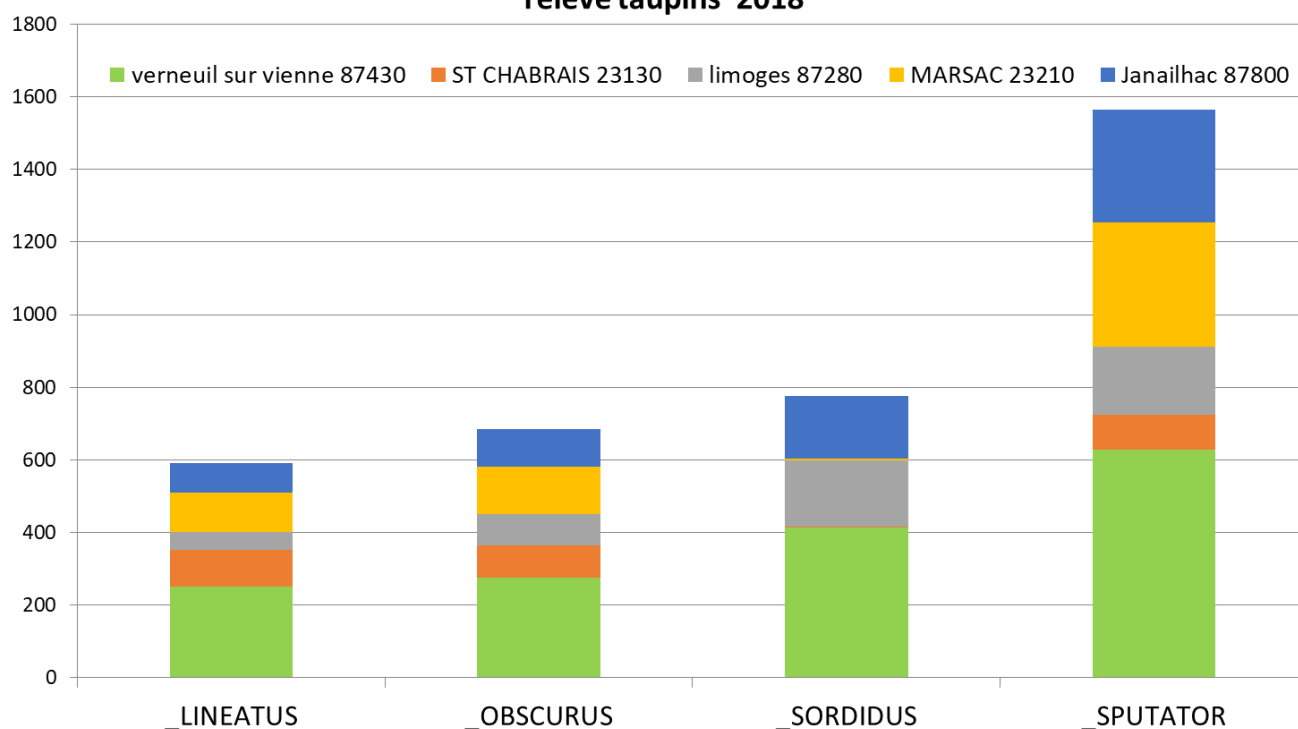
Taupins

Peu de dégâts de taupins ont été signalés sauf sur la parcelle de Peyrat La Nonière 20% de pieds touchés. Néanmoins, la majorité des parcelles du réseau disposent d'une protection de semence.

En 2018, en collaboration avec NATEA, un travail de synthèse des populations présentes sur notre territoire a été engagé sur 5 parcelles tests Janailhac, Limoges, Verneuil/Vienne (87), Marsac et St Chabrais (23). 4 pièges à phéromones spécifiques par parcelle avec relevés hebdomadaires (du 15 avril au 15 juillet) permettent la capture de quatre espèces principales :

*A. lineatus**A. sputator**A. obscurus**A. sordidus*

relevé taupins 2018



Captures Sputator majoritaires et précoces dès avril
 Captures Sordidus plus importantes sur mai et Juin avec un pic dernière décade de mai essentiellement sur la Haute Vienne
 Captures Obscurus plus importantes sur mai et juin avec un pic début juin
 Captures linéatus très étalée sur l'ensemble de la période avec une inflexion semaine 20 (est-ce la période pluvieuse de cette période ?)

Ce réseau d'observation nous a permis de mettre en évidence l'existence de ces 4 espèces. D'autres sont peut-être présentes...
 L'importance des captures n'est pas corrélée aux dégâts mais doit susciter une vigilance sur la nuisibilité potentielle.

Corvidés

La période de risque est du semis à 3 – 4 feuilles, il n'a pas été signalé de dégâts sur le réseau.

Cicadelles du maïs

Cette année, à partir de 6 feuilles, il a été noté la présence de cicadelles sur la majorité des parcelles. Mais le risque a été faible car seules les feuilles de la base des plantes étaient touchées et il n'y a pas eu de conséquences sur le rendement.

Oscinies

La présence d'oscinies n'a été observée sur le réseau.

Pucerons

Il faut être vigilant :

- pour le Metopolophium
 - A partir de 20 à 50 individus / plante, au stade 6 à 8 feuilles ;
 - A partir de 100 individus / plante, au stade 8 à 10 feuilles
- pour le Sitobion
 - A partir de 500 pucerons par plantes avec présence d'ailés

2018, aucun signalement de pucerons.

Pyrale

Il a été observé quelques pieds touchés par la pyrale sur les parcelles de Flavignac (87) à hauteur de 10%, 6% à Marsac et 1% à Peyrat La Nonière (23). En Limousin, la plupart du maïs est destiné à l'ensilage, l'impact est en général moins important compte tenu de la précocité de la date de récolte, mais des dégâts directs avec des épis au sol et des tiges cassées sont parfois observés. De plus le maïs fourrage est donc récolté tôt et il ne reste pas de résidus de maïs, ce qui limite le développement des larves d'une année sur l'autre.

Maladies

Charbon commun

Il a été observé du charbon commun sur plusieurs parcelles du réseau (val d'Issoire, Marsac et Peyrat La Nonière) mais de faible fréquence de 1% de plantes touchées.

Le charbon commun n'a pas d'influence directe sur le rendement de la partie tige et des feuilles. La présence de tumeurs sur les épis pénalise le rendement grain.

Les tumeurs charbonneuses ne sont pas toxiques pour l'animal (bovin), mais diminuent l'appétence de l'ensilage. La baisse d'appétence sera d'autant plus grande que la présence de charbon commun est importante.

Seul l'emploi de variétés moins sensibles au charbon peut diminuer les effets. Cependant, aucune variété n'est à l'abri d'une contamination, surtout en cas d'accident climatique.

En Limousin, hormis le charbon commun, aucune autre maladie n'a été signalée.

Adventices

Ambrosie et Datura

En 2018, pas signalement de ces 2 adventices.

- Bilan Phytosanitaire maïs campagne 2018**

Bio-agresseurs	Niveau d'attaque ou d'infestation 2018	Comparaison avec 2017
Limaces	Faible	=
Taupins	Faible	=
Corvidés	Faible	=
Cicadelles	Faible	=
Oscinies	Nulle	-
Pucerons	Nulle	-
Pyrales	Faible	=
Charbon commun	Faible	-

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes Grandes cultures – édition Limousin sont les suivantes :
la FREDON, les Chambres d'Agriculture 19 23 87, et un exploitant 23.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".